



“AU BOUT DES DOIGTS- LEÇONS DE PIANO”

REGLEMENT INTERIEUR

L'élève s'engage à suivre assidûment les cours et à fournir un travail personnel et régulier afin de permettre son évolution.

Il est nécessaire d'avoir un clavier, quel qu'il soit, sur lequel s'exercer à la maison.

L'achat exceptionnel de partitions sera pris en charge par l'élève.

Les cours commencent et se terminent à l'heure prévue lors du choix du créneau en début d'année.

La tarification des cours se base sur la période scolaire (de début septembre jusqu'au 30 juin). Cependant, les cours peuvent se prolonger durant l'été pour les élèves qui souhaitent préserver leurs acquis, moyennant le paiement des frais pédagogiques au prorata du nombre de cours.

Pendant l'été, des aménagements d'horaires peuvent être mis en place.

Le choix de la tarification s'effectue lors de l'inscription.

2 possibilités :

- les cours à la carte
- le système forfaitaire

Le système forfaitaire comprend en moyenne 4 cours par mois, mais il **permet de maintenir le même tarif mensuel pour les mois contenant 5 cours et concourt à un lissage des cours sur l'année afin de compenser les absences éventuelles de l'élève.**

Mais il comporte en contrepartie des obligations adoptées par celui-ci.

Ainsi, ne pourront prétendre à aucun remboursement, rattrapage ou déplacement:

- les cours tombant un jour férié
 - les mois comportant des absences ou des vacances (y compris en période de voyages scolaires)
 - les cours inclus dans les 3 semaines de congés du professeur
 - les cours des élèves prenant leurs vacances en dehors de celles du professeur
- Pour rappel, votre professeur maintient ses cours pendant les vacances scolaires (excepté 3 semaines de congés entre septembre et juin), contrairement à une grande partie des écoles de musique.**

Les frais pédagogiques sont à régler :

- soit par **chèques** (max 10), **remis à l'inscription, pour la totalité de la période sept-juin**, à l'ordre de Lydie Evanno
L'encaissement s'effectue entre le 5 et le 10 de chaque mois
- soit par **virement mensuel automatique à programmer de sept. à juin** entre le 1er et le 10 du mois

Votre choix sera à cocher sur la fiche d'inscription.

Un droit d'inscription pour chaque élève est perçu lors de l'inscription ou de la réinscription. Il est notamment utilisé par votre professeur pour s'acquitter de la redevance SEAM liée à l'utilisation des photocopies.

ATTENTION : l'engagement pris à l'inscription est valable pour toute la durée de l'année scolaire ou ce qui reste à courir, toute année commencée est due en totalité. Une absence égale ou supérieure à 1 mois entraîne l'annulation de l'inscription et l'élève ne sera plus prioritaire sur son créneau habituel.

Les inscriptions sont possibles en cours d'année, le prix sera calculé au prorata des mois qui restent jusqu'à fin juin.

Tout mineur doit être accompagné par un adulte, tant à l'entrée qu'à la sortie du lieu du cours, dans le respect des horaires de cours.

Le professeur est déchargé de toute responsabilité une fois que l'élève a quitté l'école.

Le professeur de piano ne saurait être tenu pour responsable des accidents survenus en cas de non-respect de ces règles.

Une assurance de responsabilité civile professionnelle a été souscrite par votre professeur, elle couvre l'année civile dans sa totalité.

Tous dommages causés aux locaux, au mobilier, au piano, seront réparés aux frais du responsable ou de ses parents s'il est mineur.

Lors de son inscription, chaque élève s'engage à prendre connaissance du règlement intérieur et à en respecter toutes les conditions. Les parents prennent le même engagement pour leur enfant mineur.

Au bout des doigts - leçons de piano
155 rue Jean Moulin 59100 Roubaix
tél : 07 83 30 57 74
Siret 423 543 867 00034